Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 26/09/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260924-2026_09_24_06-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle polyvalente de Confort-Meilars, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS, Michel VAN PRAET ;

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE, Nadine KERSAUDY ;

CONFORT-MEILARS : Patrick LE DREAU ;

GOULIEN : Henri GOARDON ;

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON ;

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER ;

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF LE BOZEC ;

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER ;

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES ;

Absent(e)s :

AUDIERNE : Sandrine PAUL (procuration à Carine THOMAS) ;

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU (procuration à Patrick LE DREAU) ;

PLOUHINEC : Solène JULIEN LE MAO (procuration à Yvan MOULLEC) ;

Assistait également à la séance :
Fabien Bourdon et Agathe Rampillon, service de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 28
Nombre d'absents : 3
Nombre de procuration : 3
Nombre de votants : 31

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 26/09/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260924-2026_09_24_06-DE

2026-09-24-06 Modification du tableau des emplois et des effectifs

Il est proposé au conseil communautaire la création de 2 emplois permanents pour reprise des 2 CDI au sein de l'association Jean Moulin. Ces deux emplois ont vocation à permettre la poursuite d'exploitation des Ateliers Jean Moulin à partir du 1er octobre 2026, si l'hypothèse d'une gestion en régie directe par la communauté de commune est retenue, afin de poursuive les missions précédemment assurées par l'association A3JM. L'intégration des agents à la collectivité dépendra, outre de la validation de la présente délibération, d'un accord trouvé entre la collectivité et les agents en poste sur les conditions d'embauche.

Direction	Type d'emploi	Intitulé du poste	Cadres d'emploi
Attractivité et services à la population – Pôle développement économique	Permanent (CDI) à temps plein	Responsable de tiers-lieux	Attaché d'administration, rédacteur principal 1ère classe, rédacteur principal 2ème classe, rédacteur
Services techniques – Service maintenance	Permanent (CDI) à temps plein	Agent de maintenance des bâtiments	Technicien principal, Technicien principal 2ème classe, agent de maitrise principal, agent de maitrise, adjoint technique principal de 1ère classe, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Approuve ces créations de postes au tableau des emplois et des effectifs.

Pour copie certifiée conforme,
A Confort-Meilars,

Le 24 septembre 2026

Le Président, **Le Secrétaire de séance,**

Yvan MOULLEC Nadine KERSAUDY

Date de mise en ligne : le 25 septembre 2026